

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210301-D\_01\_03\_21\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2021

Affichage : 17/03/2021

**Délibération n°01-03-2021-010**

*3.2 Aliénations*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021*

Date de convocation	23 février 2021
Date d'affichage	23 février 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	52 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1<sup>er</sup> mars à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Beaugard à Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Pierre CRUCHET (représentant M. Eric BARBIER), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Françoise PELLODI), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés** : M. Éric BARBIER (représenté par M. Pierre CRUCHET), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. José PLANS), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), M. Roland MARCOTTE, Mme Françoise PELLODI (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON).

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BOSSY

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CESSION D'UN TERRAIN DANS LA ZONE DE L'ARCHE

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de France Domaine n°2020-72132V1105 en date du 7 août 2020,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que la Communauté de communes est propriétaire d'un terrain dans la zone d'activité de l'Arche à La Ferté Bernard cadastré ZD 295 et d'une contenance de 1 355 m<sup>2</sup> pour lequel une cession est envisagée.

**PREND ACTE** que le service des domaines a émis un avis favorable sur le prix de cession fixé à 7 € HT par m<sup>2</sup> étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**VALIDE** la cession de ce terrain d'une surface de 1 355 m<sup>2</sup> au prix d'achat de 7 € HT le m<sup>2</sup> à la SCI L.A. ou à toute autre société s'y substituant.

**DECIDE** de refacturer au coût réel et en plus du coût d'acquisition, l'étude géotechnique de conception d'un montant de 1 570 € HT, auquel s'ajoute la TVA au taux légal en vigueur.

**PREND ACTE** que cette cession sera soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y sont assujetties, la TVA étant réglée par l'acquéreur.

**MANDATE** l'étude de Maître LEVEQUE à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 1<sup>er</sup> mars 2021

Pour extrait conforme  
Le 2 mars 2021

Le Président

M. Didier REVEAU